

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance d'installation - vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 20 heures 00, le nouveau Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé à la mairie de BOURNEAU, sous la présidence du doyen de l'assemblée pour procéder à l'élection du nouveau Maire.

M. Gérard GUIGNARD, Maire sortant, déclare **la séance d'installation du nouveau Conseil municipal ouverte**, et appelle les conseillers municipaux, dans l'ordre de la liste élue à l'issue du scrutin du dimanche 15 mars 2026 :

1. M. Christian de TINGUY
2. Mme Hélène PAGENAUD
3. M. Jean-Baptiste GOIS
4. Mme Florence BILLY
5. M. Jean-Marc BOUTEILLER
6. Mme Delphine LABOUREUX
7. M. Philippe VILLA
8. Mme Lisa BONAMY
9. M. Pierre NAULEAU
10. Mme Odile FRAIGNEAU
11. M. Ludovic BRIFFAUD
12. Mme Léa DENÉCHÈRE
13. M. Alain FONTAN
14. Mme Cécilia GELOT
15. M. Stéphane DOUX

M. Gérard GUIGNARD déclare ces conseillers et conseillères, installé(e)s dans leurs fonctions, puis cède la parole au membre du Conseil le plus âgé, M. Christian de TINGUY, qui prend la présidence du Conseil pour la suite de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

1. – NOMME Madame Deplhine LABOUREUX, secrétaire de séance.

2. – APPROUVE le procès-verbal de la réunion de conseil du 05 mars 2026.

Election du Maire :

Le Président invite à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122.4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président invite à désigner deux assesseurs pour constituer le bureau de ces élections. Mesdames Odile FRAIGNEAU et Léa DENÉCHÈRE sont désignées.

Le Président demande s'il y a des candidats à l'élection de maire :

M. Christian de TINGUY fait part de sa candidature et est le seul candidat à se présenter.

Un vote à bulletin secret a lieu. Chaque conseiller est invité à déposer son vote dans l'urne.

A l'issue, il est procédé au dépouillement par les assesseurs :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés correspondant à la majorité absolue : 15

Résultat par candidat de ce 1^{er} tour :

- M. Christian de TINGUY : 15 voix

M. Christian de TINGUY est élu MAIRE et aussitôt installé dans ses fonctions.

Le Maire nouvellement élu prend alors la Présidence de la séance du conseil pour procéder à la suite de l'ordre du jour.

Election des adjoints

Avant de procéder à l'élection des adjoints, le conseil municipal doit déterminer leur nombre, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil.

Le nombre d'adjoints à élire est donc de 4 maximum, ce qui était le cas dans la précédente mandature.

M. le Maire propose de conserver ce nombre de 4 adjoints, le Conseil approuve.

Il n'est donc pas nécessaire de reprendre une délibération, puisque le nombre d'adjoints reste fixé à 4.

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste doit être paritaire hommes / femmes.

Les assesseurs désignés pour l'élection du Maire restent assesseurs de l'élection des adjoints.

Le vote s'effectue à bulletin secret et à la majorité absolue.

Le Maire propose une liste d'adjoints :

- 1^{er} Adjoint Hélène PAGENAUD
- 2^e Adjoint Jean-Baptiste GOIS
- 3^e Adjoint Florence BILLY
- 4^e Adjoint Jean-Marc BOUTEILLER

Aucune autre liste n'est présentée.

Un vote à bulletin secret a lieu. Chaque conseiller est invité à déposer son vote dans l'urne.

A l'issue, il est procédé au dépouillement par les assesseurs :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés correspondant à la majorité absolue : 15

Résultat par liste de candidats de ce 1^{er} tour :

- liste menée par Mme Hélène PAGENAUD : 15 voix.

Les quatre adjoints sont élus et aussitôt installés dans leurs fonctions.

La proclamation des résultats de ces élections du maire et des adjoints sera rendue publique par voie d'affichage, à la porte de la mairie dès le lendemain.

Le procès-verbal est dressé pour être transmis à la Préfecture.

Nomination des Conseillers communautaires :

Au prorata du nombre d'habitants, la commune de BOURNEAU a 1 conseiller, qui siège au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Le Conseiller titulaire est automatiquement le Maire, sauf s'il démissionne, au profit de son suppléant, le 1^{er} Adjoint.

M. Christian de TINGUY est ainsi nommé Conseiller communautaire titulaire et Madame Hélène PAGENAUD, Conseillère communautaire suppléante.

Désignation de deux Conseillères délégués :

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite donner délégation de fonction à deux Conseillères municipales. Il s'agit de Mesdames Lisa BONAMY et Deplhine LABOUREUX.

La mention de Conseillère déléguée sera inscrite au tableau du Conseil municipal.

Lecture de la Charte de l'Élu local

Tout mandat local se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14 du Code général des collectivités territoriales. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local, dont lecture est faite.

Délégations du Conseil municipal au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE DE CONFIER** à Monsieur le Maire, pendant la durée du présent mandat, les délégations suivantes :
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, jusqu'à **5 000 €** (*alinéa 4*)
 - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (*alinéa 5*)
 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (*alinéa 8*)
 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme (*alinéa 14*)
 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (*alinéas 15 et 21*)
 - de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (*alinéa 18*)
 - de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (*alinéa 27*)
- **DECIDE** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier Adjoint.
- **DIT** que Monsieur le Maire, devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu des présentes délégations de pouvoir.

Délégations du Maire aux Adjointes et Conseillers délégués

Monsieur le Maire informe le Conseil des délégations de fonctions données, pour exercer les attributions suivantes :

- Au 1^{er} Adjoint : Mme Hélène PAGENAUD
 - Le suivi de travaux de voirie,
 - L'accessibilité des espaces publics,
 - L'environnement et les espaces verts
 - La gestion du service technique de la commune,
 - En cas d'absence ou d'indisponibilité, la signature de tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, tous mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, se rapportant aux affaires courantes de la collectivité et n'emportant pas décision.
- Au 2^{ème} Adjoint : M. Jean-Baptiste GOIS
 - L'entretien et la maintenance sur les bâtiments communaux, incluant le respect et la mise aux normes des ERP (notamment l'accessibilité aux personnes handicapées et la sécurité incendie),
 - L'entretien et la gestion des biens immobiliers locatifs de la commune,
 - La valorisation et l'entretien du patrimoine historique, culturel et religieux,
 - L'urbanisme : l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme, les enquêtes et suites à donner aux infractions du règlement PLU,
 - Le tourisme ; comprenant l'entretien des sites touristiques existants, le suivi de nouveaux aménagements tourisme, et la relation avec les propriétaires privés de lieux d'hébergement tourisme,
 - Le choix des décorations et illuminations en période de fêtes de fin d'année.

- En cas d'absence ou d'indisponibilité du 1^{er} Adjoint, la signature de tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, tous mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, se rapportant aux affaires courantes de la collectivité et n'emportant pas décision.
- Au 3^{ème} Adjoint : Mme Florence BILLY
 - Les affaires scolaires :
 - la gestion des moyens humains à l'école primaire « A l'orée des bois » et au périscolaire : organisation et planning des agents communaux affectés à l'école, à l'accueil périscolaire (garderie du matin et du soir), au restaurant scolaire et à l'accompagnement des enfants au point de ramassage des transports scolaires,
 - la gestion des moyens matériels, équipements et petits matériels mis à disposition ; leur acquisition et leur maintenance,
 - la représentation au conseil d'école et les relations avec les parents d'élèves,
 - les projets de travaux de construction, d'aménagement et d'entretien des bâtiments et espaces extérieurs affectés à l'école et au périscolaire ;
 - Les ressources humaines : gestion et suivi des entretiens individuels, accompagnement du personnel communal, centralisation et coordination des besoins liés à des accroissements d'activité.
- Au 4^{ème} Adjoint : M. Jean-Marc BOUTEILLER
 - L'entretien et la maintenance de l'ensemble des installations sportives (terrain de sports et vestiaires, city stade),
 - La sécurité dans les bâtiments communaux et les espaces publics, comprenant la gestion en cas d'accident, le suivi des contrats d'entretien des extincteurs, alarmes anti-intrusion et système de vidéosurveillance,
 - La gestion du cimetière communal : aménagement et entretien des installations et des espaces non réservés, suivi des concessions (emplacements, columbarium et jardin du souvenir).
- Au Conseiller délégué : Mme Delphine LABOUREUX
 - La relation avec les associations, leurs demandes d'occupation de l'espace public et d'utilisation du matériel communal pour leurs manifestations,
 - La préparation des fêtes et cérémonies organisées par la mairie (commémorations, vœux du Maire, spectacle des aînés...),
 - La coordination des informations et des supports de communication (bulletin municipal, site internet, application intramuros),
 - Les activités de la bibliothèque municipale et l'accompagnement des bénévoles qui l'anime.
- Au Conseiller délégué : Mme Lisa BONAMY
 - L'accompagnement du Conseil municipal des enfants : convoquer, animer ses réunions et rapporter les demandes au Maire et au Conseil municipal,
 - La relation avec les enseignants de l'école « A l'orée des bois » et la représentation au conseil d'école,
 - Les projets de travaux de construction, d'aménagement et d'entretien des bâtiments et espaces extérieurs affectés à l'école et au périscolaire, en binôme avec Madame Florence BILLY – 3^{ème} Adjointe,
 - Les actions de prévention et de développement social auprès des personnes âgées, des personnes isolées et des personnes vulnérables recensées sur la commune,
 - Le service de transport solidaire, auprès des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles : convention de partenariat 2026/2028 signé avec l'ODDAS.

La constitution des commissions communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les diverses commissions communales qui sont proposées par la municipalité. Il expose le rôle de chacune des commissions et invite les conseillers à se proposer pour prendre part à ces commissions.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le dernier alinéa de l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil

Municipal, de désigner des membres du Conseil Municipal pour remplir des fonctions ou siéger au sein des commissions communales sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- **DECIDE A L'UNANIMITE** de ne pas avoir recours au vote à bulletins secrets pour procéder aux nominations des membres au sein des commissions communales
- **FIXE** comme suit la composition des commissions communales :

Désignation de la commission	Responsable et membres
Commission cadre de vie – environnement / espaces verts – voirie – lotissement de la Gare	Hélène PAGENAUD
Gestion et mise en valeur des espaces naturels, fleurissement, travaux d'entretien, Travaux de voirie : entretien et nouveaux aménagements, accessibilité et entretien des chemins, conditions de sécurité de circulation routière et piétonne, Lotissement de la Gare : suivi des aménagements et commercialisation des lots	Jean-Marc BOUTEILLER Ludovic BRIFFAUD Alain FONTAN
Commission des affaires scolaires	Florence BILLY et Lisa BONAMY
Vie de l'école, projets de travaux sur les bâtiments scolaires, fonctionnement des services périscolaires (restaurant, garderie et transport scolaire), gestion du personnel communal employé auprès de l'école, relations avec les enseignants, les parents d'élèves	Stéphane DOUX Odile FRAIGNEAU Pierre NAULEAU
<i>en lien avec le Conseil municipal des enfants</i>	Lisa BONAMY
Commission des bâtiments communaux	Jean-Baptiste GOIS
Définition de programmes de travaux annuels sur les divers bâtiments et logements locatifs communaux	Jean-Marc BOUTEILLER Cécilia GELOT
Commission installations sportives	Jean-Marc BOUTEILLER
Gestion des équipements sportifs : terrain de sports, vestiaires, city stade	Pierre NAULEAU
Commission patrimoine et tourisme	Jean-Baptiste GOIS
Définition de projets de valorisation du patrimoine historique et architectural, développement de l'attractivité touristique, Relation avec les propriétaires de lieux d'hébergement tourisme	Jean-Marc BOUTEILLER Cécilia GELOT
Commission cimetière	Jean-Marc BOUTEILLER
Propositions d'aménagements et d'entretien du cimetière Suivi des concessions et reprises de concessions	Stéphane DOUX Alain FONTAN
Commission vie associative, fêtes et cérémonies, culture et communication	Delphine LABOUREUX
Relation avec les associations culturelles et sportives, Animation et organisation des fêtes et cérémonies, Informations publiées aux habitants et supports de communication : bulletin municipal, site internet et intramuros Activités de la bibliothèque en lien avec les bénévoles	Florence BILLY Lisa BONAMY Léa DENÉCHÈRE Stéphane DOUX Hélène PAGENAUD
Commission illuminations	Jean-Baptiste GOIS
Choix des décorations et illuminations pour la période des fêtes de fin d'année (réunion 1 fois par an)	Jean-Marc BOUTEILLER Odile FRAIGNEAU
Commission affaires sociales	Lisa BONAMY
Propositions d'actions de prévention et de développement social, Prévention et animation auprès des personnes vulnérables, isolées, seniors Service du transport solidaire	Odile FRAIGNEAU Cécilia GELOT
Commission finances	Christian de TINGUY
Préparation du budget communal et des budgets annexes, programmation budgétaire, projets d'évolution des tarifs des	Adjoints, Conseillers délégués

services communaux, études et recherche de sources de financement	Philippe VILLA
Commission urbanisme – PLUi	Christian de TINGUY
Réalisation du PLUiH : suivi des instances communautaires COPIL et COTECH	Jean-Marc BOUTEILLER Jean-Baptiste GOIS Hélène PAGENAUD Philippe VILLA
Commission développement économique	Christian de TINGUY
Relations avec les entreprises locales, Recherche d'activités nouvelles	Florence BILLY Ludovic BRIFFAUD Léa DENÉCHÈRE Alain FONTAN Cécilia GELOT Hélène PAGENAUD Philippe VILLA
Commission ouverture des plis	Hélène PAGENAUD Jean-Baptiste GOIS
Ouverture des plis dans le cas de marché à procédure adaptée	Jean-Marc BOUTEILLER Ludovic BRIFFAUD Membres de la commission concernée par l'appel d'offres

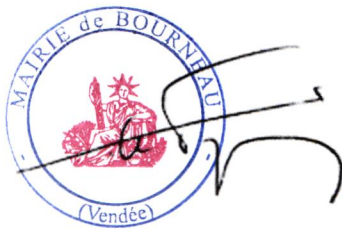
QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est ajoutée.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mardi 14 avril 2026.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 heures 34.

Fait à BOURNEAU, le 27 mars 2026



Le Maire,
Christian de TINGUY